LA VISITE D'INFORMATION ET DE PREVENTION INITIALE



VOUS DEBUTEZ UN NOUVEAU METIER QUI NE VOUS EXPOSE PAS A DES RISQUES PROFESSIONNELS PARTICULIERS* ?

(*CACES, habilitation électrique, rayonnements ionisants, produits chimiques, ...)

VOUS BENEFICIEZ D'UNE
« VISITE D'INFORMATION ET DE
PREVENTION INITIALE » DANS LES
3 MOIS SUIVANT VOTRE EMBAUCHE

POUR QUOI?

Evaluer votre état de santé par rapport à votre travail



PAR QUI?

Un médecin, un infirmier ou un collaborateur médecin



QUEL DOCUMENT?

Une attestation de suivi ou un avis d'inaptitude



LA VISITE D'INFORMATION ET DE PREVENTION PERIODIQUE



VOUS OCCUPEZ UN POSTE QUI NE VOUS EXPOSE PAS A DES RISQUES PROFESSIONNELS PARTICULIERS*?

(*CACES, habilitation électrique, rayonnements ionisants, produits chimiques, ...)

VOUS BENEFICIEZ D'UNE
« VISITE D'INFORMATION ET DE
PREVENTION PERIODIQUE » AU
MAXIMUM TOUS LES 5 ANS

(VOUS POUVEZ DEMANDER UNE VISITE OCCASIONNELLE A TOUT MOMENT)

POUR QUOI?

Evaluer votre état de santé par rapport à votre travail



PAR QUI?

Un médecin, un infirmier ou un collaborateur médecin



QUEL DOCUMENT?

Une attestation de suivi ou un avis d'inaptitude



LA VISITE DE PRE-REPRISE



VOUS ETES EN ARRET DE TRAVAIL ET VOUS PENSEZ AVOIR DES DIFFICULTES A REPRENDRE VOTRE POSTE ? DEMANDEZ AU + VITE
UNE VISITE DE PRE-REPRISE
GRATUITE ET CONFIDENTIELLE A
VOTRE MEDECIN DU TRAVAIL

POUR QUOI?

Pour préparer au mieux votre reprise du travail



QUAND LA DEMANDER?

A tout moment pendant votre arrêt de travail



QUI PEUT LA DEMANDER?

Vous, votre médecin traitant, votre médecin conseil CPAM



LA VISITE DE REPRISE



VOUS ETES EN ARRET DE TRAVAIL DEPUIS AU MOINS 30 JOURS

(maladie, maladie professionnelle, accident du travail ou accident non professionnel)

OU VOUS REVENEZ D'UN CONGE MATERNITE ?

VOTRE DEVEZ PASSER UNE VISITE DE REPRISE DANS LES 8 JOURS CALENDAIRES SUIVANT VOTRE DATE DE REPRISE

(LA DEMANDE DOIT ETRE EFFECTUEE PAR VOTRE EMPLOYEUR)

POUR QUOI?

Evaluer votre aptitude à reprendre votre emploi



PAR QUI?

Un médecin ou un collaborateur médecin



QUEL DOCUMENT?

Un avis d'aptitude (avec réserves si besoin), un avis d'inaptitude ou une attestation de suivi



LA VISITE OCCASIONNELLE



VOUS RENCONTREZ UN PROBLEME DE SANTE EN LIEN AVEC VOTRE TRAVAIL ET VOUS SOUHAITEZ EN DISCUTER ?

DEMANDEZ UNE VISITE
OCCASIONNELLE GRATUITE
A VOTRE MEDECIN DU TRAVAIL
POUR QU'IL VOUS AIDE

POUR QUOI?

Pour échanger et trouver des solutions



QUAND LA DEMANDER?

A tout moment, selon vos besoins

<u>Votre employeur ne peut en être</u>

<u>informé sans votre accord</u>



QUI PEUT LA DEMANDER?

Vous, votre médecin du travail ou votre employeur

